

Vie du Village

Urbanisme

Déclaration d'urbanisme : RAPPEL

Nous vous rappelons qu'il est désormais possible de déposer vos dossiers de demande de PC, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de démolir, déclaration d'achèvement à l'adresse suivante : <https://ads.paysvoironnais.com/guichet-unique>
Retrouvez tous les détails dans la rubrique « Vie Pratique » du site de la mairie, onglet Urbanisme.

Vu :

Le commissaire enquêteur
Gilles DUPONT

PLU

MODIFICATION N°2 DU Plan Local d'Urbanisme

Après plusieurs mois de travail, la modification n°2 du PLU de la commune arrive à son terme. Elle consiste à une actualisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation au regard des évolutions constatées depuis l'approbation du PLU, à des modifications ou ajustement des règlements graphique et écrit et à des mises à jour des évolutions législatives (prise en compte du PCAET du pays voironnais par exemple). Pour rappel, cette modification ne concerne pas le changement de zonage des zones naturelles ou agricoles en zones constructibles.

Le dossier a été envoyé aux différents services conformément à la loi (DRÉALE, Personnes Publiques Associées, etc...).

Cette modification est soumise à une enquête publique qui aura lieu du lundi 27 mars 2023 à 13h30 au jeudi 27 avril 2023 18h inclus.

Monsieur Gilles DUPONT a été désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations oralement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public en Mairie de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY, aux jours et heures suivants :

LUNDI 27 MARS de 13H30 à 18H

MERCREDI 5 AVRIL de 9H à 12H

SAMEDI 15 AVRIL de 9H à 12H

JEUDI 27 AVRIL de 13H30 à 18H.

Les documents seront consultables sur le site internet de la commune de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY : www.st-etienne-de-crossey.fr (rubrique urbanisme) et un exemplaire, ainsi que les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront disponibles et consultables sur place au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat soit :

Lundi de 13h30 à 18h

Mardi de 13h30 à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Samedi de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête pendant cette même période.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY qui l'annexera au registre d'enquête.

Adresse postale du siège de l'enquête publique :

Mairie de SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY

134 rue de la Mairie – 38960 Saint Etienne de Crossey.

Les observations pourront également être transmises par l'intermédiaire de la messagerie électronique "modificationplu@crossey.org".

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie faisant foi.

Les dates de l'enquête Publique et des permanences du commissaire enquêteur seront affichées sur le site internet de la commune, sur le tableau d'affichage lumineux, dans le Dauphiné libéré, dans la revue "les Affiches" et en mairie.

Plan communal de sauvegarde DICRIM

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune a procédé à la mise à jour du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

L'objectif du DICRIM est de vous informer sur les risques majeurs auxquels vous pouvez être exposé, sur les conséquences et sur ce que vous devez faire en cas de crise.

Afin d'être informé en temps réel, le conseil municipal a opté pour l'application POLITIEA, dont vous trouverez un formulaire d'inscription ci-joint à déposer en mairie.

De plus, afin de pouvoir être le plus réactif possible en cas d'événement majeurs, nous procédons actuellement au recensement des moyens pouvant être mobilisés sur la commune.

Nous vous rappelons que nous cherchons des personnes volontaires et bénévoles désireuses de s'investir au service de la commune dans le cadre de la réserve communale. (Aide aux secouristes en cas de catastrophe naturelle ou industrielle).

La réserve communale est soumise à la signature d'une convention. Pour cela vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire à remplir et nous à transmettre avant le 01 avril 2023 en mairie.



Atelier mobilité

Le CCAS, en partenariat avec la CARSAT Rhône Alpes, propose un atelier sur la mobilité et la sécurité des conducteurs seniors.

Cet atelier vous apportera les clés pour conduire sans stress et en toute sécurité. Il est constitué de 3 modules :

- Module 1 : plaisir, sécurité, sérénité au volant (théorie)
- Module 2 : améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs seniors (théorie)
- Module 3 : améliorer la mobilité et la sécurité (parcours auto-évaluation...)

Si vous êtes retraités, vous avez dû recevoir un mail de la CARSAT de vous informer de cet atelier qui aura lieu sur la commune le 21/03/2023 matin et le 28/03/2023 toute la journée.

Vous êtes intéressés ? Merci de contacter la mairie pour vous inscrire avant le 06 mars 2023.

Carsat
Rhône-Alpes

Retraite de Santa
Retraite services
L'essentiel & plus encore

Filieris

AN

Avec le soutien de

ircantec
Le réseau départemental public

CNRACL

